

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes

Nice le

- Bureau du cabinet -

Pôle représentation et distinctions honorifiques

Déposer vos demandes de médaille d'honneur en ligne,

uniquement pour les candidats qui résident dans le département des Alpes-Maritimes,

en suivant les consignes suivantes.

Toutes les informations seront disponibles sur le site de la préfecture des Alpes-Maritimes à compter du 16 octobre 2019

Comment déposer une demande de médaille d'honneur du travail en ligne ?

1) Prérequis informatique

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

2) Lien de la médaille demandée

Le dépôt des demandes de médaille d'honneur est accessible depuis le portail <u>Démarches Simplifiées</u>. Pour déposer une demande en ligne, utiliser le lien ci-dessous. (Attention : pensez à vérifier que le candidat relève bien de cette médaille).

Pour la médaille d'honneur du travail :

L'employeur ou le candidat dépose la demande.

La médaille d'honneur du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services honorables effectués par toute personne salariée ou assimilée.

Cliquez sur le lien: https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail

3) Connexion au portail Démarches Simplifiées.

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille d'honneur qui vous concerne, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».



4) Vérification de votre adresse courriel

Pour une création de compte ou une vérification de compte, **Démarches-simplifiées** vous adressera directement un mail avec un lien d'activation. **N'oubliez d'aller voir dans vos spams.**

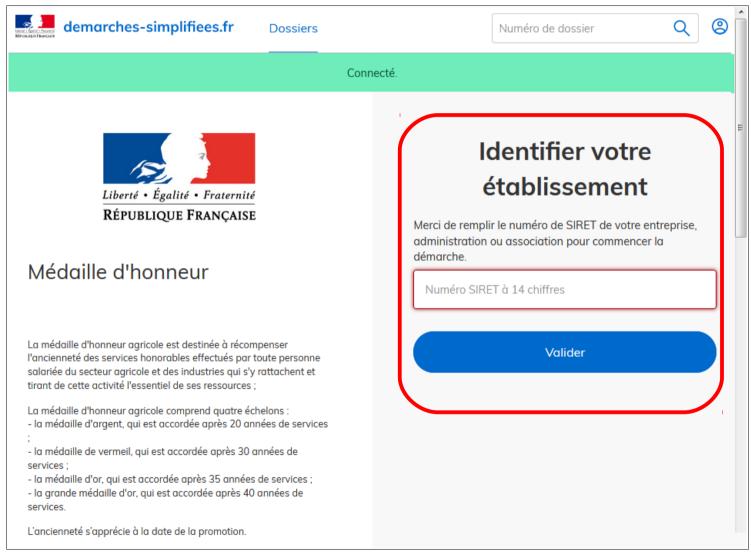
	@
Avant d'effectuer votre adresse	e démarche, nous avons besoin de vérifier votre @
Ouvrez votre boîte em message que vous av	nail, et cliquez sur le lien d'activation dans le ez reçu.
Si vous n'avez pas reçu no	otre message, nous pouvons vous le renvoyer.
Email	Renvoyer un email de confirmation

5) Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

À gauche, de vérifier à nouveau la médaille sollicitée et de connaître les conditions d'attributions Pour lire la totalité du texte, utiliser l'ascenseur de l'écran



A droite,
De saisir le numéro
de SIRET de
l'employeur
puis
De valider

6) Vérification des informations et autorisation

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.



Un guide de la démarche est à votre disposition en haut de page du formulaire en ligne.